

## RELEVÉ DU GROUPE DE TRAVAIL – « PROJET METROPOLITAIN » DU 28 FEVRIER 2014

### **Elus présents :**

*Pierre Mansat (animateur) – Didier Giard (animateur) – Jacques JP Martin (animateur) – Patrick Jarry*

*Excusée : Marie-Hélène Amiable*

### **Rappel général sur le cadrage et l'organisation du travail**

---

*Il a été convenu avec le Préfet de Région qu'un « **cahier des charges** » serait présenté par Paris Métropole pour être confronté à celui de l'Etat, et s'assurer d'un accord sur le contenu et l'organisation de la mission de préfiguration.*

*Afin de préparer et orienter les travaux de la mission de préfiguration et de la rendre opérationnelle dès son installation [décret prévu début avril], le Bureau de Paris Métropole du 25 février 2014 a décidé d'une organisation en 4 groupes de travail portant respectivement sur « périmètres et carte des territoires », « statut juridique et compétences des territoires », « projet métropolitain » et « finances ». Il s'assurera de la transversalité et de la coordination des travaux.*

*Il est prévu que deux réunions de chaque groupe se tiennent avant le 13 mars, date de la rencontre entre la délégation du syndicat et le Préfet de Région. Une première présentation sera faite au Bureau du 4 mars, puis le travail se poursuivra jusqu'au Comité syndical du 7 mars où chaque élu sera convié à rejoindre les groupes.*

*Ces éléments « fondateurs » visent à garantir que les orientations des élus de Paris Métropole constituent la base des travaux de la mission de préfiguration. Le rendez-vous avec le Préfet permettra, comme convenu, de confronter les approches quant à la préfiguration (organisation de la mission, calendrier, orientations par thématiques....).*

*Il est proposé d'organiser le travail de chacun des groupes thématiques selon les items suivants : objectifs, méthode, calendrier, organisation, moyens.*

\*\*\*\*\*

### **. Pierre Mansat**

L'élaboration du projet métropolitain est un chantier stratégique de la préfiguration. Il ne doit pas être traité à côté des autres chantiers, mais au contraire être le cadre qui donne du sens et oriente l'ensemble des décisions et chantiers de la préfiguration.

Le projet métropolitain doit expliciter l'architecture de fonctionnement entre les trois niveaux de la métropole *commune/territoire/métropole*. Au-delà du cadre législatif, le choix de faire des territoires un échelon stratégique de la Métropole, bien plus qu'un simple échelon déconcentré, doit y être affirmé.

Il est important que le diagnostic du projet métropolitain, réalisé lors de la préfiguration, puisse servir de base pour l'élaboration des PLUM et PMHH. Par ailleurs, les travaux de la préfiguration ne doivent pas s'arrêter au

diagnostic du projet métropolitain, il importe que les grandes orientations et objectifs soient arrêtés et puissent servir de référence pour la phase transitoire où la Métropole n'aura pas d'autre document d'orientation.

Le projet métropolitain doit se baser sur les projets des territoires, notamment ceux élaborés dans le cadre des EPCI existants et des CDT ; l'enjeu étant de réinscrire ces projets dans le cadre métropolitain, et dans les grandes orientations d'ensemble.

Il faut prendre en compte le fait que l'Etat possède ses propres outils.

Beaucoup de travaux sont déjà disponibles, ceux réalisés pour le SDRIF, ceux des agences (APUR, IAU, AiGP, AFTRP, etc.), ce qui peut permettre d'établir un diagnostic rapide (ex. de Marseille).

C'est par le projet métropolitain que seront associés les habitants et les acteurs de la métropole.

Paris Métropole, via son équipe et en s'appuyant sur des expertises extérieures par voie de convention, pourrait prendre le *leadership* dans l'élaboration du projet métropolitain.

Paris Métropole n'est pas la préfiguration, il faut conserver le syndicat comme un lieu indépendant, doté d'une distance critique par rapport à la préfiguration, même si des membres de son équipe peuvent rejoindre la mission et même si celles-ci aura des fonctionnaires issus des collectivités. Ce point devra être posé au CS.

Et c'est aux élus d'élaborer le projet métropolitain, ce n'est pas un objet co-élaboré à 50/50 avec l'Etat.

Le diagnostic est « général », il doit être prospectif et il intéresse différents domaines des politiques publiques, y compris la culture.

#### . **Didier Giard**

Il importe de procéder méthodiquement :

. définir la métropole : lieu d'échanges, de production de valeur, créant des effets réseau ; elle n'est pas figée, ce n'est pas une conurbation ou un district

. à partir de là, on peut imaginer le projet métropolitain, portant une vision « supérieure », d'intérêt général, fondée sur la cohérence et la subsidiarité

. et fixer des objectifs : pour le logement, pour donner sa chance à chacun... pour être une métropole rayonnante  
- apporter le meilleur service à ses habitants - être la terre de l'esprit d'entreprise - réussir à agir collectivement, développer une vraie Smart City, penser l'Axe seine et le positionnement ouest européen

- et enfin se doter d'une méthode, de moyens et de calendriers.

Il nous faut porter d'abord ce projet métropolitain, dont découleront le statut et les compétences des territoires, puis leur périmètre et leur carte, et enfin les aspects financiers).

Il s'agit de permettre un dialogue permanent entre élus, habitants, autorités publiques.

Nous disposons de « 3 flèches » : la première en portant notre cahier des charges lors du RV avec le Préfet, le 13 mars, la deuxième en réalisant le diagnostic prospectif avec les agences à l'été, puis la troisième en produisant le rapport final.

**. Patrick Jarry**

Nous voulons construire la métropole mais il ne faut pas nier les contradictions et divergences car ce sont dans ces « aspérités » que se trouve le problème métropolitain :

- à propos du périmètre retenu par la loi, en proposant une méthode pour le dépasser
- avec les visions des élus, qui peuvent être différentes, ex. du logement

Il faut conduire la réflexion en intégrant les mouvements ascendants et descendants, par ex. les CDT (qui prévoient déjà la réalisation de 40% de l'objectif de la TOL -Territorialisation de l'Offre de Logement-).

La dramatisation de la question du logement, argument du désaisissement des collectivités, n'est donc pas justifiée.

Le projet métropolitain est d'abord l'affaire de la métropole, ce qui n'exclut pas d'en débattre avec l'Etat.

Il faut traiter les ambiguïtés comme l'utilisation d'outils par l'Etat dans la métropole et prendre notre autonomie à l'égard de l'Etat.

Et s'occuper des relations centre/banlieue, qui n'est pas réglée. Dans la métropole il y a des territoires qui ne sont pas pris en compte par la loi, il faut réaffirmer notre vigilance sur ce point.

**. Jacques JP Martin**

Mme Lebranchu a laissé poindre la possibilité d'un statut juridique pour les territoires.

Lors de la rencontre avec le Préfet, il importe d'affirmer :

- notre engagement dans la métropole, dont la finalité ne se limite pas au logement (en abordant d'ailleurs ce domaine aussi sous un angle qualitatif, donc en parlant d'habitat)
- un engagement qui prend en compte les projets et les territoires (avec des capacités attestées, par ex./ logement)
- que la métropole n'est pas un objet fini
- la dimension métropolitaine des acteurs en mouvement et en partenariat, y compris s'ils débordent le périmètre MGP (universités, syndicats intercommunaux ou interdépartementaux, etc.)
- nos attentes concernant les calendriers

Les calendriers doivent peut-être être négociés, car il n'est pas sûr que la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la création de la MGP soit viable. La priorité est celle de la définition du statut et des compétences des Conseils de territoire. La carte des territoires, quant à elle, ne saurait se baser sur des découpages administratifs, mais doit prendre en compte les dynamiques comme celles portées par l'ACTEP ou la VSB.

Par ailleurs il faut clarifier les répartitions et partages de compétences : créer des emplois suppose d'articuler développement économique/logement/transports.

Il convient également de prévoir la possibilité d'accords de coopération avec de grandes intercommunalités qui vont se constituer hors périmètre de la MGP, sans que ces territoires n'aient à renoncer à leur statut. Avec la

MGP, c'est une intercommunalité qui est créée, or une intercommunalité n'est pas close, elle a vocation à s'étendre.

. Marie Deketelaere-Hanna, qui présente l'équipe-projet

La transversalité entre les 4 groupes de travail est indispensable (ex. du thème des territoires). Ces différentes dimensions constituent ensemble le système de préfiguration dont les élus doivent avoir la maîtrise.

Le projet est à même de redonner le sens de la construction métropolitaine, qui a pu être perdu de vue dans la dernière période.

Pour information, la reconduction de la relation contractuelle triennale entre Paris Métropole et IAU + APUR est en cours, et son application pour 2014 prendra en compte ce qui sera souhaité dans le cadre de ces travaux.

. Stéphane Le Ho

C'est dans ce groupe – piloté par les élus de Paris Métropole - que le projet métropolitain doit être élaboré, et non dans la mission de préfiguration. Nous n'avons que 2 ans pour définir l'intérêt métropolitain, ce qui suppose de construire des documents prospectifs, et, dans cet intervalle, d'assurer la continuité des services et des projets.

. Thomas Fournier

. Il y a un risque de travail en parallèle, Paris Métropole est partie intégrante de la mission de préfiguration, tous les sujets qu'elle traitera concernent les collectivités

. Jean-Marie Audry

APUR et IAU sont disponibles pour contribuer à la réalisation du pré-diagnostic (forme à préciser), en lien avec l'Etat.

. Hugo Bevort

Mettre la préfiguration sur de bons rails est l'enjeu du mois qui nous sépare de la parution du décret.

Saisissons les possibilités ouvertes par la loi. Par exemple le fait que certains travaux sont élaborés pour être remis au président de la MGP, et non au gouvernement.

. Céline Terrier-Laurens

Il importe de penser l'imbrication des échelles et de ne pas s'arrêter au recollement des projets.

. Hélène Chartier

Notre travail ne se limite pas au diagnostic, il est un cadre pour l'ensemble des chantiers.

. Elsa Martayan

Paris Métropole pourrait être désigné maître d'ouvrage délégué pour le projet métropolitain. Un groupement des prestataires pourrait être constitué avec L'APUR, l'IAU, l'AIGP et l'AFTRP, à charge pour lui de déterminer les chefs de filât en fonction des compétences spécifique de chacun de ses membres.

. François Dugeny

L'IAU analyse le SDRIF, la SRDEI, etc., qui ont une dimension planificatrice par rapport à la métropole. Pour le projet métropolitain, qui a une dimension très opérationnelle, il importe de faire remonter les projets des territoires (CDT, etc.), et de prendre en compte le CPER en gestation... mais le diagnostic ne peut être le cumul des projets. Il faut les mettre en synergie, trouver les liens qui font sens, identifier les projets catalyseurs, ensuite compétences et projets avanceront de pair, entrecroisés.

### Les principaux points à retenir

---

1. **C'est aux élus d'élaborer le projet métropolitain, en premier lieu au sein de Paris Métropole**
  2. **Le projet métropolitain ne se réduit pas au recollement de projets territoriaux et de schémas, il constitue le cadre de l'ensemble des décisions et chantiers de la préfiguration**
  3. **La métropole (notamment son périmètre) ne se résume pas à la loi, c'est un processus**
  4. **Les territoires sont essentiels, comme les dynamiques partenariales en cours**
- 

**Date de la prochaine réunion : lundi 10 mars de 14h à 16h, au 55 rue de Lyon Paris 12ème**

Seront envoyés aux participants du groupe, le présent **relevé - verbatim** de la réunion ainsi qu'une **proposition de cahier des charges** autour des cinq axes suivants : objectifs, méthode, organisation, calendrier, moyens